

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 25 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	19 Juin 2018
Affichage le :	28 juin 2018
Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de présents : 23	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Bernard BOUVARD, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, , Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Gérard CARRAZ, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, Thierry LEBRETON, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT, Patrick LE LOUP, Jean-François MARTY,
Absents :	Nathalie BARTHELET, Jean-Luc BERNARD, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Roland CHAPUIS, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET, Valérie ROUX
Absents excusés :	Jacques POMIES a donné procuration à Michel BOUQUEROD, Adrien BAVOUX, Cédric NICOD, Mickaël BERTARINI,
Secrétaire de séance :	Claude ROZ

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Devis travaux Villechantria
- Devis travaux Louvenne

Après délibération, le conseil municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour
 Approbation du dernier conseil municipal.

OBJET :	Annulation de la délibération n°59-2018-28-05 – Décision modificative
	Délibération N° 75-2018-25-06

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de Monsieur GUILLEREY, trésorier et pour équilibrer les opérations d'ordre. Il convient donc de procéder à la modification budgétaire suivante :

Recettes d'investissement

Compte 13248: plus 22 331.00 €

Recettes d'investissement

Compte 13248-041 : moins 22 331.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la décision modificative suivante sur le budget général pour équilibrer les opérations d'ordre

Recettes d'investissement

Compte 13248 : plus 22 331.00 €

Recettes d'investissement

Compte 13248-041 : moins 22 331.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables demandées par le trésorier.

OBJET :	Délégation au Maire - Conclusion et révision des locations communales
	Délibération N°76-2018-25-06

Monsieur le Maire explique que les dossiers de demandes de logements communaux sont étudiés avec la commission et présentés en conseil municipal. Afin de permettre aux futurs locataires d'obtenir une réponse plus rapidement, il conviendrait de donner délégation à Monsieur le Maire pour qu'il puisse décider des locations communales. Une information sera donnée lors des conseils municipaux à chaque changement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

CHARGE Monsieur le Maire de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

OBJET :	Boucherie de St Julien
	Délibération n°77-2018-25-06

Monsieur le Maire explique que l'appartement situé au dessus de la boucherie ne sert pas à Monsieur BLASQUEZ et propose de le mettre en location. Pour se faire, il faudrait installer de nouveaux compteurs afin que chaque location soit équipée de son propre compteur. Monsieur le Maire va prendre attache avec Monsieur BLASQUEZ pour visiter ce studio et établir un montant de location.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte le principe de mettre en location l'appartement au dessus de la boucherie

OBJET :	Demande de subvention à la fondation du Patrimoine – Clocher de l'église de St Julien
	Délibération N°78-2018-25-06

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire des travaux sur le clocher. Lors du dernier conseil municipal du 28 mai, il a été pris une délibération concernant la validation des entreprises pour ces travaux. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et d'approuver le plan de financement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement joint à la présente

ADHERE à la Fondation du Patrimoine

SOLLICITE la Fondation du Patrimoine pour bénéficier d'une subvention

ACCEPTTE l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Fondation du Patrimoine pour l'aide financière apportée par cet organisme

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches relatives à cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Subvention Etable Monsieur +
	Délibération N°79 -2018-25-06

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Josiane CARRETIÉ pour expliquer le projet de l'Etable de Monsieur +. Cette association existe depuis 10 ans et est située sur la commune déléguée de Louvenne. Elle organise des manifestations culturelles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 absentions et 21 voix pour :

ACCEPTTE d'allouer une subvention d'un montant de 200.00 €

DIT que la somme sera prise sur le compte 6574 du budget communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Caution pour la Communauté hospitalière du Jura Sud

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud a renégocié le prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation en augmentant le temps des cotisations passant de 12 ans à 16 ans pour un taux d'intérêt de 2.05 %. A ce jour, la Communauté Hospitalière demande suite à cette renégociation à la commune de Val Suran de se positionner sur le renouvellement de leur garantie à hauteur de 16.50 % du prêt soit 966 646,14 €. La Commune de Val Suran avait pris une délibération au conseil du 27 février 2017 pour un transfert de garantie sur l'entité Centre Hospitalier Jura -Sud

Le Conseil Municipal préfère reporter cet ordre du jour au prochain conseil. Monsieur le Maire pense qu'il serait intéressant de prendre contact avec les autres communes cautionnaires et demander la position de leurs conseils à ce sujet.

OBJET :	Cartes avantages jeunes
	Délibération N°80 -2018-25-06

Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention afin de permettre à la Mairie de vendre les cartes jeunes. Ces cartes sont destinées aux jeunes de moins de 30 ans pour leur permettre de bénéficier de réduction auprès des organismes culturel de loisirs et la vie quotidienne en Franche-Comté. Le prix de ces cartes s'élève à 8 €. Cette carte est valable du 1er septembre au 31 août.

La Mairie peut envisager de les offrir aux jeunes de 11 à 20 ans habitant sur la commune de Val Suran, dans ce cas, le fournisseur facturera 7.00 € la carte à la mairie. Monsieur le Maire propose que ces cartes soient offertes aux jeunes de 11 à 20 ans sur la commune Val Suran. Pour connaître le nombre de jeunes pouvant bénéficier de cette carte, un courrier sera distribué dans toutes les boîtes de lettres de la commune Val Suran.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE d'offrir la carte aux jeunes de la commune de Val Suran âgés de 11 à 20 ans

ACCEPTE que la mairie soit dépositaire

AUTORISE Monsieur le Maire à faire distribuer les courriers sur la commune de Val Suran aux personnes susceptibles d'être concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à commander ces cartes en fonctions des réponses.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET :	Camping – Tarif de groupes
	Délibération N°81 -2018-25-06

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un groupe de 20 personnes a réservé au camping de St Julien pour la période du 23 juillet au 02 août 2018. Le montant de la facture s'élève à hauteur de 982.00 €. Monsieur le Maire propose d'octroyer une remise exceptionnelle de 10 % à cette facture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

ACCEPTE d'octroyer une remise de 10 % sur la facture

DIT que la facture s'élèvera à 883.80 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Plateau sportif sur la commune déléguée de St Julien
	Délibération N° 82-2018-25-06

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Josiane CARRETIÉ pour exposer le projet d'un plateau sportif sur Saint Julien. Madame CARRETIÉ explique sa recherche auprès de plusieurs entreprises :

- AMC diffusion propose un devis d'un montant de 30 009.00 € HT soit 36 010 .80 € TTC
- MEFRAN propose un devis d'un montant de 23 500.00 € HT soit 28 200 € TTC + équipement ce qui amène un devis à hauteur de 61 038.00 € HT soit 73 245.60 € TTC

A ces devis il faut rajouter le devis de l'entreprise TP BOISSON concernant le terrassement d'un montant de 26 800.00 € HT soit 32 160.00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 absentions et 21 voix pour:

ADOPTE le projet d'installation d'un plateau sportif sur la commune déléguée de St Julien

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher des subventions (DST auprès du Département, DETR auprès de la Préfecture, Envi auprès de la Région, etc....)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Vente de terrain à Monsieur Gérald BORROD – parcelle cadastré ZD22

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur Gérald BORROD et Madame KLEIS Jennifer d'acquérir un terrain situé sur la commune déléguée de Louvenne et appartenant à la commune déléguée de Louvenne ce qui leurs permettraient d'accéder à leur propriété. Monsieur Gérald BORROD et Madame KLEIS Jennifer proposent au Conseil Municipal quatre solutions :

- Solution 1 : achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 22 + partie du chemin communal jouxtant les parcelles 18 et 22
- Solution 2 : même proposition en limitant l'emprise sur la partie comprise dans la carte communale
- Solution 3 : achat identique à la solution 1 + reste de la parcelle cadastrée ZD22
- Solution 4 : achat identique solution 2 + reste de la parcelle cadastrée ZD 22

Monsieur Gérald BORROD et Madame KLEIS Jennifer prendraient en charge les frais de bornage ainsi que les frais notariés.

Le conseil municipal décide de reporter cet ordre du jour à un prochain conseil car les membres du conseil ne visualisent pas le projet. Monsieur le Maire propose aux conseillers de se rendre sur place le samedi 07 juillet 2018 à 11h00.

OBJET :	Devis travaux Villechantria
	Délibération N°83 -2018-25-06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par l'entreprise GALLET pour les travaux de la cure sur Villechantria. Monsieur Lionel ROZ a fait parvenir un devis pour la dépose et la modification du garde-corps :

- Coule de béton au sol pour un montant de 2 217.05 € HT soit 2 438.76 € TTC
- Coule de trottoir pour un montant de 720.41 € HT soit 792.45 € TTC
- Dépose et modification garde-corps pour un montant de 2 007.50 € HT soit 2 406.00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

ACCEPTE les devis établis par l'entreprise GALLET et Lionel ROZ pour les travaux sur Villechantria comme suit :

- Béton au sol pour un montant de 2 217.05 € HT soit 2 438.76 € TTC
- Trottoir pour un montant de 720.41 € HT soit 792.45 € TTC
- Dépose et modification garde-corps pour un montant de 2 007.50 € HT soit 2 406.00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Devis travaux Louvenne
	Délibération N°84 -2018-25-06

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'effectuer rapidement des travaux d'assainissement à l'ancienne école de Louvenne. La fosse septique se trouve dans la cave de ce logement et fuit. Il convient de la remplacer par une fosse compacte qui sera installée à l'extérieur. Monsieur Jean-Louis BRIDE a pris contact avec l'entreprise TP BOISSON pour un devis. Monsieur Jean-Louis BRIDE explique qu'il a demandé plusieurs devis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

ACCEPTE de changer la fosse septique située dans le logement de l'ancienne école sur Louvenne

AUTORISE Monsieur le Maire à choisir le devis le mieux disant et à signer tout document afférent à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

* La famille de Monsieur Henri THEVENET remercie les membres du conseil municipal pour leur soutien lors du décès de leur proche.

* Madame MONNAUX domiciliée 3 rue des Remparts St Julien signale que la rue est plus haute que son entrée ce qui pose problème lorsqu'il pleut. L'eau rentre dans sa salle.

Réponse : Les employés communaux iront voir sur place.

* Les associations désirant des barrières devront dorénavant venir les chercher à l'atelier municipal.

Réponse : Un RDV sera mis en place avec les employés municipaux pour récupérer les barrières

* Désignation d'un membre du conseil pour participer au comité de pilotage du PLUI

Réponse : Les maires délégués sont membres d'office.

* Monsieur le Maire informe l'assemblée que les demandes de buvette ainsi que les demandes de locations de salles se feront dorénavant par écrit ce qui évitera tout quiproquo.

Réponse : Monsieur le Maire expliquera toutes ces nouvelles démarches lors de la réunion prévue avec les associations le vendredi 29 juin 2018. Un imprimé sera mis en place et sera donné lors de la signature du contrat de location.

* Monsieur le Maire et les maires délégués ont RDV avec plusieurs architectes concernant le projet de réhabilitation ou d'agrandissement du local des MAMS

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un RDV a été fixé le vendredi 20 juillet prochain avec les architectes de Soliha pour la présentation du projet de l'ancienne gendarmerie.

* Monsieur le Maire explique qu'il envisage d'installer des poteaux côté de la pharmacie jusqu'à devant chez Madame JACQUIN Rue Lezay Marnésia pour protéger les piétons

* Monsieur Jean-Louis BRIDE informe le conseil que des devis ont été demandés pour la ligne de vie de l'église Louvenne/Montrevel ainsi que pour la maintenance des églises de la commune Val Suran. Ce dossier sera présenté en conseil municipal après avis du conseil municipal de Montrevel.

* Monsieur Jean-Louis BRIDE présente une demande reçue en Mairie concernant la vente de parcelles boisées par des particuliers sur Louvenne pour un montant de 12 700.00 €.

Réponse : Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

* Madame Josiane CARRETIÉ informe l'assemblée de la demande envoyée par l'association « Les croqueurs de Pommes » de recenser les vergers existants sur les 4 communes de 10 à 15 arbres.

* Madame Josiane CARRETIÉ explique au conseil que la refonte du site internet envisagé par la Communauté de Communes Petite Montagne prendra un peu de retard car la personne pressentie à ce dossier vient de donner sa démission.

* Madame Josiane CARRETIÉ a rencontré un commercial de la Société Feux d'Artifices Unic qui a proposé un devis intéressant pour le feu d'artifice de la fête patronale. Monsieur le Maire suggère que la fête se déroule cette année vers la salle des fêtes. Madame Josiane CARRETIÉ doit recontacter ce commercial et voir avec lui la possibilité de tirer le feu en bas.

* Monsieur Serge PIOTTON et Monsieur Michel BOUQUEROD ont installé le miroir sur Bourcia.

* Madame Josiane CARRETIÉ liste les manifestations du mois de Juillet/Août

* 08 juillet : Vide Grenier sur le tram - St Julien – organisé par le Foyer Rural

* 14 et 15 juillet : Concours « fita » et « fédéral » de Tir à l'Arc sur le stade de St Julien - organisée par la 1^{ère} compagnie des archers de la Petite Montagne

* 13 juillet : Repas et bal à la salle des Fêtes - St Julien – organisé par l'entente commerciale

* 05 août : Concours de pétanque – Villechantria – organisé par l'association « Eglise St Clair »

* 25 et 26 Août : Fête patronale à St Julien

* 25 août : Bal du Foot à la salle des fêtes de St Julien – organisé par le Foot

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.

